



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vaccination contre la Covid-19 : ouverture d'un centre de vaccination de grande capacité à Mont de Marsan



À compter du mardi 6 avril, le centre de vaccination montois, actuellement situé dans la salle du Petit Bonheur, sera transféré à l'Auberge Landaise. Offrant un espace d'accueil plus grand, ce nouveau site permettra, comme souhaité par le Gouvernement, l'accélération de la campagne vaccinale sur le territoire, pour le moment ouverte aux personnes âgées de 70 ans et plus.

La Ville de Mont de Marsan et l'Agglomération sont mobilisées aux côtés des équipes du Centre hospitalier Intercommunal de Mont de Marsan et du Pays des Sources (CHI) pour transférer le centre de vaccination de la salle du Petit Bonheur vers l'Auberge Landaise et accueillir le public dans les meilleures conditions à partir du 6 avril.

Mis à disposition par la Ville de Mont de Marsan, ce centre moderne de grande capacité, situé au centre de la capitale des Landes et disposant de parkings comme d'un accès aux transports, permettra d'accompagner la montée en charge progressive du nombre de doses de vaccins disponibles, dont l'acheminement reste du ressort des autorités de santé. Il sera en mesure de réaliser 2 500 vaccinations par semaine contre 850 actuellement. Pour atteindre cet objectif, dès le 12 avril, les équipes du CHI - déjà aidées par des professionnels médicaux et soignants libéraux ou retraités - seront renforcées par des professionnels de structures de santé publique ou d'administration partenaires, répondant ainsi à l'appel de l'ARS départementale et de la Préfecture des Landes. Le SDIS des Landes mettra également à disposition des médiateurs santé formés à la surveillance post vaccinale en complément de l'accueil sur le centre assuré avec les agents de l'Agglomération. Au 31 mars, 8 598 personnes ont été vaccinées au centre de vaccination du Petit Bonheur et parmi elles, 2 868 ont reçu 2 injections.

Les personnes répondant aux critères définis par les autorités de santé et désirant se faire vacciner seront accueillies **du lundi au vendredi de 9H à 17H et de 9H à 13H le samedi, uniquement sur rendez-vous** : par téléphone au 05 58 05 13 00 (du lundi au vendredi de 8H30 à 17H) ou sur le site internet doctolib.fr.

La stratégie vaccinale mise en place par le Gouvernement vise à déterminer les personnes prioritaires à la vaccination. Depuis le 27 mars, la campagne de vaccination est ouverte à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus, quel que soit leur lieu de résidence. À ce jour, les professionnels éligibles à la vaccination sont : les professionnels de santé, d'un établissement de santé, d'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables et les sapeurs-pompiers. Pour le grand public, outre les personnes âgées de 70 ans et plus, la vaccination contre la Covid-19 est également ouverte aux personnes entre 18 et 69 ans souffrant d'une pathologie à très haut risque de forme grave de Covid-19*.

**Pathologies à très haut risque : obésité (IMC >30), particulièrement chez les plus jeunes ; BPCO et insuffisance respiratoire ; hypertension artérielle compliquée ; insuffisance cardiaque ; diabète (de type 1 et 2) ; insuffisance rénale chronique ; cancers et maladies hématologiques malignes actifs et de moins de 3 ans ; avoir bénéficié d'une transplantation d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; trisomie 21.*

Contacts presse :

Cédric Dubois : cedric.dubois@ch-mdm.fr / 05 58 05 10 23

Vincent Loustaunau : vincent.loustaunau@montdemarsan-agglo.fr / 05 58 46 64 16

Julie Font : julie.font@montdemarsan-agglo.fr / 05 58 51 85 92